



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES "TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS" CFPPA AGRICAMPUS LAVAL



De 14 à 20 H au centre de formation
en fonction de la spécialité choisie
Date : Calendrier disponible sur
notre site



Aucun pré-requis
nécessaire



Tous les convoyeurs transportant par la route
des animaux vertébrés vivants, détenus dans
le cadre d'une activité économique, sur une
distance de + de 65 Kms, doivent être titulaire
du CCCC

ANIMAUX DE RENTE

- » Bovins
- » Porcs
- » Ovins / Caprins
- » Equins

Objectifs

Connaître les principales dispositions réglementaires
concernant le bien être et le transport d'animaux
vivants

Connaître les principes du comportement des animaux

Être capable d'assurer l'embarquement , le transport et
le déchargement des animaux en assurant leur bien
être en toute sécurité

Réglementation

Le transport d'animaux vivants est réglementé .
Règlement CE1/2005 et Ordonnance n°2015-616 du 4
juin 2015. Cette réglementation impose à tout
transporteur professionnel d'animaux d'être en
possession d'un Certificat de Compétences des
Conducteurs et Convoyeurs d'animaux vivants (4C) (ex
CCTROV/CAPTAV)

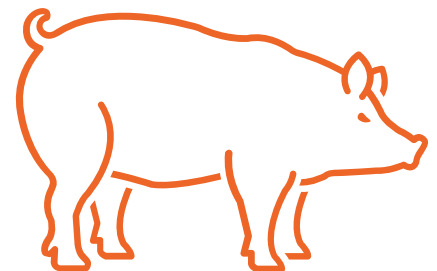


NOS POINTS FORTS

- Nos formateurs ont une connaissance approfondie
du terrain et une grande expérience pratique.
- Des apprentissages techniques en conditions
réelles
- Un accompagnement personnalisé à la
certification
- "Préférence" : Un réseau National pour garantir une
une réponse de proximité de qualité



Préférence



Modalité pédagogique

La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel

Programme de formation

Analyse de la pratique professionnelle

Missions des services vétérinaires et de la DGAL

Règles à adopter pour réussir un bon transport des animaux

Analyse du comportement des animaux

Prévention des risques d'accidents

Travaux pratiques d'embarquement et de débarquement d'animaux

Moyens pour améliorer les conditions de travail des convoyeurs

Adaptation du temps de conduite au type de transport effectué

Evaluation

Obtention de l'attestation de réussite à la formation CCCC par le biais d'un QCM (pas obligatoire pour les animaux de compagnie)

Admission

Contact par mail ou téléphone

Fiche d'inscription

Accessible aux personnes en situation de handicap

Pas de frais pédagogiques

Conseil sur le financement de la formation (CPF, autofinancement)

Durée et Tarifs de la formation

ANIMAUX DE RENTE

1 espèce de rente (14 h)	•	490 €
2 espèces de rente (17 h)	•	595 €
3 espèces de rente (20h)	•	700 €

Lieu

Intra ou inter Entreprise

